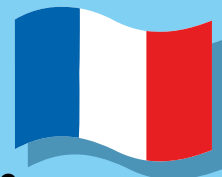


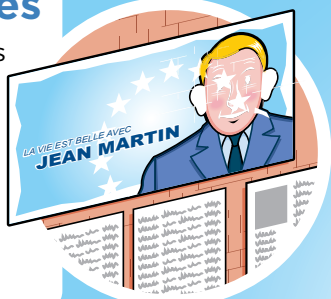
Une campagne électorale



Pendant plusieurs semaines avant un vote, les candidats font une campagne électorale. Cela veut dire qu'ils se font connaître des gens : ils leur présentent leurs projets. Ils se déplacent beaucoup pour rencontrer les personnes qui votent (les électeurs) et les convaincre.

Les affiches

Elles sont collées sur les murs ou sur des panneaux. Elles montrent la photo du candidat. Elles comportent un **slogan**.



Les débats

Il s'agit d'émissions où les candidats se retrouvent face à face. Ils opposent leurs idées.



Les tracts

Ce sont des petites feuilles de papier avec un texte du candidat. Ces tracts sont distribués par le candidat ou ses amis. Ils sont mis dans les boîtes aux lettres ou donnés directement aux gens (sur les marchés, par exemple).



Les interviews

Le candidat répond aux questions des journalistes, pour les journaux, les radios, ou les chaînes de télévision. Il s'exprime aussi sur Internet, sur les **réseaux sociaux**.



Les meetings

Ce sont des grands rassemblements, organisés dans des grandes salles. Les gens applaudissent, il y a de la musique... Le candidat y fait des discours.



Slogan : phrase courte et marquante, que l'on retient.

Réseaux sociaux : ici, sites Internet sur lesquels on voit ce que les autres

partagent (par exemple Instagram, Facebook...)

La question de Tourbillon

Vrai ou faux ? Twitter est aussi un réseau social.

Vrai.

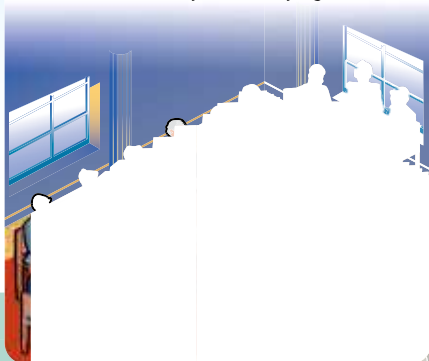


Le président de la République française

Parmi ses principaux rôles...

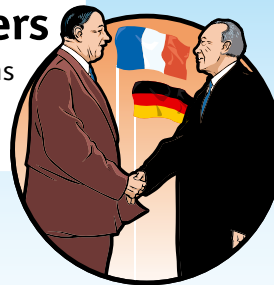
Il dirige le pays avec les ministres

Le président nomme le Premier ministre et les ministres. Il les rencontre chaque mercredi lors d'une réunion appelée le Conseil des ministres. Ils prennent ensemble des décisions pour le pays.



Il s'occupe des relations avec les pays étrangers

Il représente la France partout dans le monde, rencontre les présidents des autres pays...

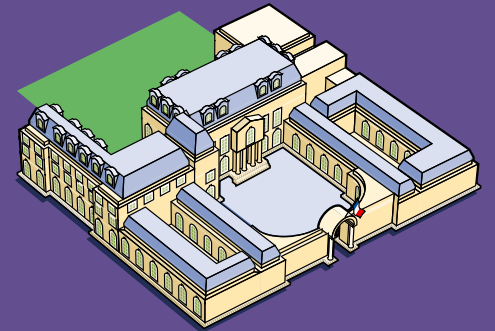


Élu pour 5 ans

Avant, le président était élu pour 7 ans. Maintenant, il l'est pour 5 ans. Les dernières élections présidentielles ont donc eu lieu, en remontant le temps, en 2002, 1995, 1988, 1981...

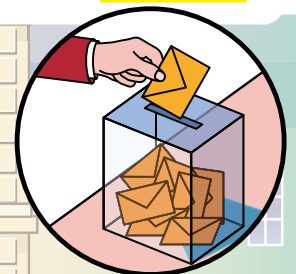
À l'Élysée

Le président vit au palais de l'Élysée, à Paris. Il a son bureau, des salons pour recevoir des invités et ses appartements.



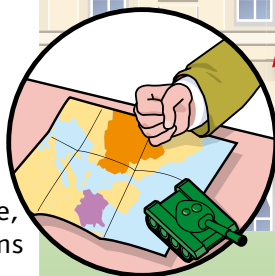
Il peut demander l'avis des Français...

... en organisant un **référéndum**.



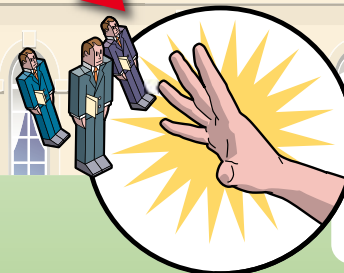
Il est le chef des armées

Il peut décider de faire la guerre et d'utiliser l'**arme nucléaire**. Dans une situation très grave, il peut prendre les pleins pouvoirs, c'est-à-dire tout décider tout seul.



Il fait appliquer les lois

Il signe les textes de loi et en ordonne l'application.



Il peut renvoyer les **députés**

Pour cela, il peut **dissoudre** l'Assemblée nationale.

ART PRESSE

Arme nucléaire : bombe qui peut tuer beaucoup de personnes.
Référéndum : vote où

il faut répondre à une question.
Député : personne élue pour voter les lois à

l'Assemblée nationale.
Dissoudre : annuler l'élection des députés pour la refaire.

La question de Tourbillon

Y a-t-il déjà eu une femme présidente en France ?

Non.



Le bureau de vote

C'est l'endroit où le vote est organisé, le plus souvent dans une mairie ou une école. Chaque ville a 1 ou plusieurs bureaux de vote : il y a 1 bureau pour 1 000 électeurs au maximum.

Le président du bureau de vote et ses **assesseurs**

Ce sont les personnes qui organisent le vote. Elles participent aussi au **dépouillement**.

L'isoloir
C'est une cabine fermée par un rideau.

L'urne
C'est une boîte transparente.

Étape 1

À l'entrée, l'électeur se présente à une table. On vérifie son **identité** et qu'il est bien inscrit dans ce bureau. Il prend une enveloppe et les bulletins de vote. Sauf s'il veut utiliser ceux qu'il a reçus chez lui.

Étape 2

L'électeur est obligé de passer dans l'isoloir, seul. Il met le bulletin qu'il a choisi dans l'enveloppe. Personne ne le voit faire car le vote est secret.

La carte d'électeur

Chaque Français qui peut voter est inscrit sur une liste dans la ville où il habite : c'est la « liste électorale ». Comme preuve, il a une carte électorale. Elle indique son identité et le bureau où il pourra voter. On ne choisit pas le lieu où l'on vote.

Le bulletin de vote

C'est la feuille qui sert à exprimer un vote. Sur chaque bulletin, il y a le nom d'un candidat ou une liste de candidats.

Étape 3

L'électeur se présente devant l'urne.

- Le président du bureau prend sa carte d'électeur et lit son nom à voix haute.
- Un assesseur trouve son nom sur la liste électorale.
- L'électeur glisse son enveloppe dans l'urne.
- Le président dit : « A voté ! »
- L'électeur signe la liste électorale en face de son nom. Puis il reprend sa carte électorale, où un tampon a été mis.

Identité : ici, nom, prénom, date de naissance, adresse...

Assesseur : ici, personne qui aide le président du bureau à organiser le vote.

Dépouillement : ici, comptage des bulletins.

La question de Scoupe

Lors de quelles élections élit-on les maires ?

Les élections municipales.



5 grandes dates pour la République française

Une république est un pays dans lequel le chef (le président) est élu et ne prend pas seul toutes les décisions.

1792

Pendant la Révolution française, une république est créée en France pour la première fois.



1881

L'école **publique** devient gratuite. En 1882, une loi rend **l'instruction** obligatoire. Tous les enfants âgés de 6 à 14 ans doivent savoir lire, écrire, compter, connaître l'histoire et la géographie de la France...



1944

Les femmes françaises obtiennent le droit de vote.



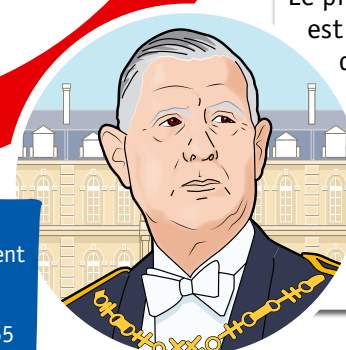
1848

Le suffrage universel masculin est mis en place en France : tous les hommes en âge de voter (21 ans à l'époque) ont le droit de participer aux élections des **parlementaires**.



1965

Le président de la République est élu au suffrage universel direct : tous les **citoyens** ont le droit de voter lors de l'élection présidentielle. Jusqu'alors, le président était élu par d'autres personnes élues (des parlementaires, des maires...).



Charles de Gaulle
(1890-1970), président du 8 janvier 1959 au 8 janvier 1965, puis du 8 janvier 1965 au 28 avril 1969.

Parlementaire : personne élue au Parlement pour voter les lois (député à

l'Assemblée nationale ou sénateur au Sénat).
Public : ici, organisé par le gouvernement.

Instruction : ici, école.
Citoyen : habitant qui a le droit de voter.

La question de Tourbillon

À partir de quel âge un jeune Français a-t-il le droit de voter aux élections ?

18 ans.

